

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE FRIGORIFIQUE ET BRASSERIE DE TUNIS
-SFBT-

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

Le groupe de la Société Frigorifique de Tunis, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2010 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 15 juin 2011. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Abderrahmen FANDRI (Cabinet Conseil Audit Formation) et Mr Abdelaziz KRAMTI (Société Conseil et Audit).

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010**BILAN (Exprimé en Dinar Tunisien)**

ACTIFS	Notes	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>	-		
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		8 469 144	8 310 095
Moins : amortissements		-3 738 549	-3 200 187
	3.1	4 730 595	5 109 908
Immobilisations corporelles		610 685 176	555 357 946
Moins : amortissements		-325 607 592	-298 412 174
	3.2	285 077 584	256 945 772
Immobilisations financières		19 829 402	18 755 135
Moins : provisions		-4 384 992	-2 586 555
	3.3	15 444 410	16 168 580
Titres mis en équivalence		1 302 481	1 299 143
Total des actifs immobilisés		306 555 070	279 523 403
Ecarts d'acquisitions		17 360 551	17 360 551
Moins : amortissements		-6 805 542	-5 937 314
	3.4	10 555 009	11 423 237
Autres actifs non courants	3.5	11 117 026	11 009 631
Total des actifs non courants		328 227 105	301 956 271
<u>ACTIFS COURANTS</u>	-		
Stocks		123 676 316	110 464 137
Moins : provisions		-4 142 162	-4 669 066
	3.6	119 534 154	105 795 071
Clients et comptes rattachés		126 441 874	115 555 505
Moins : provisions		-30 335 283	-28 425 233
	3.7	96 106 591	87 130 272
Autres actifs courants		29 516 261	23 739 700
Moins : provisions		-2 414 904	-2 203 465
	3.8	27 101 357	21 536 235
Impôts différés actifs IDA		10 366 245	7 490 092
Placements et autres actifs financiers		45 514 144	49 041 516
Moins : provisions		-1 121 012	-1 640 517
	3.9	44 393 132	47 400 999
Liquidités et équivalents de liquidités	3.10	61 340 023	83 224 349
Total des actifs courants		358 841 502	352 577 018
TOTAL DES ACTIFS		687 068 607	654 533 289

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010**BILAN (Exprimé en Dinar Tunisien)**

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		61 000 000	56 000 000
Réserves consolidées		232 494 054	206 518 759
Résultat net de l'exercice (part du groupe)		71 157 286	68 050 308
Capitaux propres part du groupe	3.11	364 651 340	330 569 067
<u>Intérêts minoritaires IM</u>			
Intérêts minoritaires IM	3.12	49 113 046	53 427 283
Dans les réserves		43 735 151	45 751 432
Dans le résultat de l'exercice		5 377 895	7 675 851
Total des capitaux propres		413 764 386	383 996 350
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
-			
Emprunts et dettes assimilées	3.13	49 134 690	60 893 317
Autres passifs non courants	3.14	58 975 481	56 202 760
Provisions	3.15	10 223 968	7 792 841
Provisions pour impôts différés passifs IDP		11 884	7 649
Total des passifs non courants		118 346 023	124 896 567
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
-			
Fournisseurs et comptes rattachés	3.16	57 580 185	56 885 728
Autres passifs courants	3.17	43 511 640	43 350 152
Emprunts et autres dettes financières courantes	3.18	33 056 940	31 871 193
Banques et établissements financiers	3.19	20 809 433	13 533 299
Concours bancaires et autres passifs financiers		53 866 373	45 404 492
Total des passifs courants		154 958 198	145 640 372
Total des passifs		273 304 221	270 536 939
Total des capitaux propres et des passifs		687 068 607	654 533 289

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010**ETAT DE RESULTAT****(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Notes	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
Revenus	3.20	554 798 140	509 820 477
Autres produits d'exploitation		4 586 353	2 478 322
Production immobilisée		514 836	490 511
Total des produits d'exploitation	3.21	559 899 329	512 789 310
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
Variation de stocks des produits finis et des encours		-1 959 937	-6 210 881
Achats de marchandises consommés		2 928 115	3 119 186
Achats d'approvisionnements consommés	3.22	306 421 166	271 008 445
Charges de personnel	3.23	41 436 973	40 584 422
Dotations aux amortissements et aux provisions	3.24	43 418 346	39 433 439
Autres charges d'exploitation	3.25	73 861 946	69 672 170
Total des charges d'exploitation		466 106 609	417 606 781
Résultat d'exploitation*	3.26	93 792 720	95 182 529
Charges financières nettes		-6 745 679	-4 968 134
Produits des placements	3.27	8 756 228	4 857 425
Autres gains ordinaires	3.28	2 364 687	2 991 390
Autres pertes ordinaires	3.29	-1 498 658	-584 708
Résultat des activités ordinaires avant réinvest et impôt		96 669 298	97 478 502
Impôt sur les sociétés	3.30	20 379 300	21 994 525
Quote part de la mise en équivalence		245 183	242 182
Résultat des activités ordinaires après réinvest et impôt		76 535 181	75 726 159
Part du groupe		71 157 286	68 050 308
Part des minoritaires		5 377 895	7 675 851

Résultats exceptionnels:

* Le résultat de la société de promotion immobilière notre dame SINDT a enregistré une diminution de 11 151 451DT et ce, en passant de 14 469 627DT en 2009 à 3 318 176DT en 2010.

* La société de placement et de développement industriel et touristique SPDIT à enregistré un produit exceptionnel en 2010 de 4 700 000DT

(vente actions UIB,ATL,SIAME,ENNAKL et CIMENTERIE DE CARTHAGE).

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	2 010	2 009
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
RESULTAT NET	71 157 286	68 050 308
Part des minoritaires dans le résultat des sociétés intégrées	5 377 895	7 675 851
Quote-part des résultats nets des sociétés ME	-245 183	-242 182
Dividendes reçus des sociétés ME	246 000	246 000
Elim. Des éléments ss incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation		
Correction du résultat N-1		
Dotations aux Amortissements et provisions	45 509 640	39 800 410
Reprises des Amortissements et provisions	-1 761 765	-2 880 859
Plus et moins values de cession	-331 865	-1 895 082
Impôts différés	-2 479 127	-1 279 916
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	117 472 881	109 474 530
Var° de stock	-13 212 179	-3 070 720
Var° des Créances	-14 202 017	-13 942 406
Var° des autres actifs	-5 754 263	1 074 007
Var° fournisseurs et autres passifs courants	-12 690 008	8 054 533
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-45 858 467	-7 884 586
Flux net de trésorerie généré par l'activité	71 614 414	101 589 944
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaisst / acquisition immos incorporelles	-159 049	-53 799
Décaisst / acquisition immos corporelles	-58 106 254	-39 922 176
Décaisst / acquisition immos non courantes	-368 897	-681 427
Encaisst / cession d'immos corp, incorp et non courantes	923 151	2 685 086
Subventions d'investissement encaissées		
Décaisst / acquisition immos financières	-5 872 893	-11 298 390
Encaisst / cession immos financières	4 520 261	3 351 414
Trésorerie nette sur acquisition et cession de filiales		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-59 063 681	-45 919 292
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital ou apports	330	23 178 000
Dividendes versés aux actionnaires	-46 044 262	-38 796 722
Variation des autres fonds propres		
Encaissements provenant d'emprunts	10 713 512	37 617 222
Remboursement d'emprunts	-13 608 049	-10 736 916
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-48 938 469	11 261 584
VARIATION DE TRESORERIE	-36 387 736	66 932 236
TRESORERIE A L'OUVERTURE	76 918 326	9 986 090
TRESORERIE A LA CLOTURE	40 530 590	76 918 326

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. INFORMATION GENERALE :

Le Groupe SFBT est composé de plusieurs sociétés industrielles, opérant en Tunisie à travers deux domaines d'activités : boissons et autres. Le Groupe exerce ses activités sur tout le territoire tunisien, Nord, Centre et Sud. La filiale étrangère est en phase de démarrage.

La maison mère du Groupe est la société SFBT, Société Frigorifique et Brasserie de Tunis, qui est une société anonyme ayant une activité industrielle. La SFBT est établie et domiciliée en Tunisie. L'adresse de son siège social est la suivante : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord – 1080 Tunis.

La SFBT est cotée à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODE D'EVALUATION :

Les comptes sociaux des sociétés, entrant dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2010 et qui ont servi de base pour l'établissement des états financiers consolidés, sont arrêtés selon les principes comptables tunisiens.

Les principales règles et méthodes du Groupe sont les suivantes :

2.1 Principes de base :

Les états financiers consolidés ont été préparés en accord avec les normes comptables tunisiennes. Les états financiers consolidés sont préparés selon la convention du coût historique, celle-ci étant modifiée pour tenir compte de la réévaluation de titres de transaction et placements immobiliers.

2.2 Entreprises sous contrôle exclusif :

Les filiales correspondent aux entreprises dans lesquelles le Groupe possède, directement ou indirectement, un intérêt de plus de la moitié des droits de vote ou a le pouvoir d'exercer un contrôle des activités. Elles sont consolidées à compter de la date du transfert effectif du contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de la date de leur cession. Toutes les transactions inter compagnies, soldes, pertes et profits latents sur les transactions à l'intérieur du Groupe ont été éliminées. Le cas échéant, les méthodes comptables des filiales sont modifiées afin d'assurer une homogénéité avec les méthodes du Groupe. Une présentation distincte est faite des intérêts minoritaires.

La liste des filiales du Groupe est fournie dans la Note 4. Les principales variations du périmètre de consolidation entre 2009 et 2010 sont présentées dans la Note 2.17

2.3 Entreprises associées :

La participation dans l'entreprise associée, FEP, est comptabilisée par mise en équivalence. Cette participation est celle pour laquelle le Groupe détient 40% des droits de vote et pour laquelle le Groupe exerce une influence notable, sans la contrôler.

La comptabilisation par mise en équivalence implique la constatation dans le compte de résultat du Groupe de la quote-part de résultat de l'année de l'entreprise associée. La participation du Groupe dans l'entreprise associée est comptabilisée au bilan pour un montant reflétant la part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée.

2.4 Entreprises sous contrôle conjoint :

Il n'existe pas au niveau du Groupe SFBT de sociétés ou d'entreprises sous contrôle conjoint.

2.5 Monnaies étrangères :

** Méthode de conversion utilisée pour la consolidation des filiales étrangères :*

Le périmètre de consolidation n'inclut aucune filiale étrangère.

** Autres :*

Les transactions en monnaies étrangères effectuées par les sociétés du Groupe sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date des transactions : les gains et pertes provenant du règlement de ces transactions et de la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au compte de résultat.

2.6 Ecart d'acquisition :

L'écart d'acquisition représente la différence, à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale ou de l'entreprise associée. Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique «écarts d'acquisition» et amortis sur la durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans. Le cas échéant, une provision pour dépréciation complémentaire est constatée pour tenir compte des perspectives d'activité et de résultat des sociétés concernées. Les écarts d'acquisition négatifs sont présentés en déduction des actifs de l'entreprise présentant les états financiers dans la même rubrique de bilan que les écarts d'acquisitions positifs, l'amortissement de l'écart d'acquisition négatif est effectué conformément aux paragraphes 56 et 57 de la norme comptable tunisienne 38 relative au regroupement des entreprises.

La valeur comptable de l'écart d'acquisition est revue annuellement et réduite en cas de dépréciation durable (impairment) éventuelle.

2.7 Immobilisations incorporelles :

Les dépenses liées à l'acquisition de logiciels, de brevets marques et licences sont immobilisées et amorties sur une période de 3 ans. Les immobilisations incorporelles ne sont pas réévaluées. La valeur comptable nette de chaque immobilisation incorporelle est revue annuellement et ajustée en cas de dépréciation durable (impairment) le cas échéant.

2.8 Placements :

Les titres de transaction sont comptabilisés à leur valeur du marché. La valeur du marché est calculée par référence aux cours de bourse de clôture à la date de l'arrêté des états financiers. Les investissements en actifs immobilisés, à l'exclusion des titres de transaction, sont comptabilisés au coût historique et une provision n'est constatée que lorsqu'il y a dépréciation durable. Dans ce cas, cette dépréciation est constatée en charge sur l'exercice pendant lequel la diminution a été identifiée.

Les augmentations et les diminutions de la valeur comptable des titres de transaction classés à court terme sont constatées dans l'état de résultat.

Lors de la cession d'un placement, la différence entre les produits nets de la vente et la valeur comptable est constatée à l'état de résultat.

2.9 Immobilisations corporelles :

Toutes les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. Toutes les immobilisations corporelles sont valorisées au coût historique diminué de l'amortissement.

L'amortissement est déterminé linéairement, de manière à ramener le coût de chaque actif à la valeur résiduelle, sur la durée d'utilisation estimée.

Les terrains ne sont pas amortis et sont supposés avoir une durée de vie infinie.

Lorsque la valeur comptable d'une immobilisation est supérieure à l'estimation de son montant recouvrable estimé, elle est ramenée immédiatement à son montant recouvrable.

Les gains et les pertes dégagés lors de la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés par référence à leur valeur comptable.

2.10 Subvention d'investissement :

Les subventions reçues et liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles, sont classées en produits différés retraités au compte produits comptabilisés d'avance et sont rapportées au résultat linéairement sur la durée de vie estimée des actifs concernés.

2.11 Stocks :

Les stocks sont comptabilisés au coût le plus faible du coût historique et de la valeur réalisable nette. Le coût est déterminé en utilisant la méthode du coût moyen pondéré (CMP). Le coût des produits finis et des en-cours de production inclut le coût des matières premières, le coût de la main d'œuvre directe, les autres coûts directs et les frais généraux de production correspondants, mais exclut les charges d'intérêts. La valeur nette réalisable correspond au prix de vente estimé dans le cadre de l'activité normale, déduction faite des frais d'achèvement de la fabrication et des frais de distribution.

2.12 Créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation sont comptabilisées à leur valeur de réalisation nette anticipée. Une estimation est effectuée pour les créances douteuses sur la base d'une revue des montants dus en fin d'année.

Les créances libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les pertes et les gains de change latents sont inscrits dans le résultat.

2.13 Liquidités et équivalents de liquidités :

Les liquidités et les équivalents de liquidités se composent de la caisse, des dépôts à vue dans les banques, des placements en instruments monétaires très liquides nets des découverts bancaires.

2.14 Provisions :

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

2.15 Impôts différés :

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report fixe pour toutes les différences temporelles provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs. Le taux d'impôt ayant été retenu est celui du droit commun, soit 30%.

Les principales différences temporelles sont liées à l'amortissement des immobilisations corporelles, à la réévaluation de certains actifs à long terme ainsi qu'aux pertes fiscales reportables. Les actifs d'impôts différés, liés à des pertes reportables ou non utilisées, ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour absorber les pertes reportables.

L'annulation des provisions à caractère fiscal ne donne pas lieu à la constatation d'impôts différés car elles sont utilisées conformément à leur objet et sont donc définitivement exonérées d'impôt.

2.16 Constatation des produits :

Les ventes sont constatées lors de la livraison des produits et après acceptation du client, le cas échéant, ou lorsque des services sont rendus, nettes des taxes sur les ventes et des rabais, et après élimination des ventes à l'intérieur du Groupe.

2.17 Faits marquants de l'exercice :

Au cours de l'exercice 2010, le Groupe SFBT a connu les variations de périmètre suivantes :

- a)** Augmentation de capital de la SOSTEM (Société des stations thermales et des eaux minérales).
- b)** Intégration de la société SFBT DISTRIBUTION dans le périmètre de consolidation.

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés clos au 31 décembre 2010

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2010 sur :

- L'audit des états financiers consolidés du Groupe de la Société Frigorifique & Brasserie de Tunis tels qu'ils sont joints au présent rapport ; et
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe de la Société Frigorifique & Brasserie de Tunis, comprenant le bilan au 31 décembre 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers.

Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 413.764 mille dinars y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 76.535 mille dinars.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraude ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration de votre société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces

évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe de la Société Frigorifique & Brasserie de Tunis au 31 décembre 2010, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations données dans le rapport de gestion du groupe et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes consolidés.

Par ailleurs, nous n'avons pas d'observations significatives à formuler sur les systèmes de contrôle interne du groupe.

Tunis, le 5 mai 2011

**Cabinet Conseil Audit
Formation**

Société Conseil & Audit membre de
l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

Abderrahmen FENDRI

Abdelaziz KRAMTI